

SENTIERS-AMITIES

Club de randonnée pédestre

MCC

4, allée des Brotteaux
CS 70270
01006 BOURG en Bresse cedex

DEMANDE ou RENOUELEMENT D'ADHESION (2023 / 2024)
(rayer la mention inutile)

Je soussigné(e) : 1- Mme – Melle..... Prénom

2- M..... Prénom

Né(e) le 1 - / / 2 - / /
(jour) (mois) (année) (jour) (mois) (année)

Enfants à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe

Adresse complète :

Commune..... Code Postal

 obligatoire L.R. Oui/Non

Mobile

Acceptez-vous que vos coordonnées téléphoniques figurent sur la liste du club diffusée aux adhérents : oui non

.....@ :

Acceptez-vous que votre adresse mail figure sur la liste du club diffusée aux adhérents : oui non

Personne à prévenir en cas d'accident (obligatoire une seule personne)

(Nom et )

Demande à adhérer à l'Association : "SENTIERS AMITIES"

Ci-joint un chèque correspondant à :

- la cotisation **OPTION N°** : (voir au verso) = €
l'abonnement facultatif à "**PASSION RANDO**" (magazine trimestriel de la F.F.R.P.*) €

Total du chèque, libellé à l'ordre de "**SENTIERS AMITIES**" : = €

- ☉ J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui m'est acquise, il m'est proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.
- ☉ **Renouvellement annuel de la licence** : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.
- ☉ **Un certificat médical pour les nouveaux adhérents ainsi que à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus est nécessaire.**

Et je m'engage à être convenablement équipé pour les sorties auxquelles je participerai.

Fait à le / /

Mention manuscrite : « lu et approuvé » + signature

SENTIERS AMITIÉS
Club de randonnée pédestre

COTISATIONS 2023-2024

- **OPTION 1 : modèle IRA - Montant : 28,25 € + 15 = 43,25 €**
Cotisation au club + licence F.F.R.P.* individuelle + Assurance (R.C. + défense & recours + frais de recherche & de secours + accidents corporels et assistance)
- **OPTION 2 : modèle IMPN - Montant : 40,30 € + 15 = 55,30 €**
Cotisation au club + licence F.F.R.P.* individuelle multi loisirs pleine nature + Assurance (comme option 1)
- **OPTION 3 : modèle FR - Montant : 51,75 € + 15 € par adulte**
Licence F.F.R.P.* familiale + assurance + Cotisation au club (gratuité pour les enfants)
- **OPTION 4 : modèle FRA - Montant : 56,30 € + 15 € par adulte**
Licence F.F.R.P.* familiale + assurance (comme option 1) + cotisation au club (gratuité pour les enfants)
- **OPTION 5 : modèle FMPN - Montant : 80,40 € + 15 € par adulte**
Licence F.F.R.P.* familiale multi loisirs pleine nature, + Assurance (comme option 1) + cotisation au club (gratuité pour les enfants)
- **OPTION 6 : Cotisation au club, sans licence ni assurance = 15 €**
(Impossible sans licence extérieure à SENTIERS AMITIÉS)
⇒ Les personnes déjà titulaires d'une licence F.F.R.P. 2023/2024 doivent fournir une photocopie de cette licence.

ABONNEMENT magazine PASSION RANDO (4 numéros) (facultatif) : 10 €

Le club «*Sentiers Amitiés*» est affilié à la F.F.R.P. Il est indispensable que tous ses membres actifs soient titulaires de la licence de cette fédération.

----- o0o -----

● Etablir votre chèque à l'ordre de «*Sentiers Amitiés*» et l'adresser, accompagné de la demande d'adhésion signée, à la trésorière de Sentiers Amitiés Mme FRERE Bernadette. Eventuellement, joindre un certificat médical.

● Pour les adhérents non internautes faire également parvenir à Mme VIGIER Christiane (via la MCC) : **5 enveloppes longues (format : 11x22) timbrées et libellées à vos nom et adresse** afin de recevoir toutes informations ultérieures concernant le fonctionnement du club ainsi que « l'Echo des sentiers ».

● Pour vous éviter des frais d'affranchissement, «*Sentiers Amitiés*» dispose d'une boîte aux lettres à la **MCC. 4, allée des Brotteaux. CS 70270 - 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX.**

● La validité de la licence et de l'adhésion au club s'étend du **1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024**, ainsi que l'assurance rattachée à la licence, soit 16 mois.

Sauf avis contraire de votre part, le club se réserve le droit d'utiliser votre image sur son site Internet.